



Informations financières relatives au quatrième trimestre et à l'exercice 2018

Grâce à son positionnement de Bold Challenger, Orange Belgium affiche une forte progression commerciale pour le deuxième trimestre consécutif

- Forte hausse des ventes nettes de contrats mobiles : +116,8 % en glissement annuel / +61 000 au T4 2018
- Nette augmentation des ventes nettes de contrats convergents : +75,0 % en glissement annuel / + 25 000 au T4 2018
- Revenus des services «retail» au T4 2018 : +9,8 %
- EBITDA ajusté au T4 2018 : +11,3 %
- Dividende par action proposé: €0,50

Belgique : Éléments opérationnels marquants au T4 2018

- **Volume record de ventes nettes de contrats mobiles.** La base clients mobiles progresse de 61 000 pour atteindre 2,5 millions d'abonnés. L'offre mobile simplifiée d'Orange Belgium continue d'attirer des clients vers les plans tarifaires de milieu et haut de gamme. Ces forfaits ont une offre voix et data abondante et ont amené une meilleure fidélisation et satisfaction clientèle.
- **La croissance de la consommation moyenne de données mobiles par abonné se maintient.** En décembre, l'utilisation a progressé de 79 % en base annuelle (soit deux fois la croissance en 2017) à 3,2 Go/mois.
- **L'offre convergente confirme son fort attrait commercial même en l'absence d'activités promotionnelles.** Le nombre de clients Love ressort à 180.000 (+75,0 % en glissement annuel) après des ventes nettes de 25 000 abonnés. Le nombre d'abonnés mobiles convergents progresse de 81,6 % en glissement annuel, et représente 11,5 % des clients mobiles.
- **Forte croissance de l'ARPO convergent B2C et léger recul de l'ARPO mobile.** L'ARPO convergent B2C progresse de 7,0 % à 75,5 euros en raison de l'absence de promotions. L'ARPO mobile se tasse de 1,8 % : l'augmentation des revenus de services d'accès ne compense pas la baisse des revenus hors forfait.

Groupe : Données financières marquantes

- **Le chiffre d'affaires du T4 2018 croît de 5,1 % et ressort à 342,2 millions d'euros** grâce aux services facturés aux clients (+9,8 %), et plus particulièrement aux services convergents (+94,6 %). Pour l'exercice, le chiffre d'affaires progresse de 2,7 % à 1 279,8 millions d'euros grâce à une forte croissance des services facturés aux clients (+8.4 %).
- **L'EBITDA ajusté du T4 2018 progresse de 11,3 % à 77,4 millions d'euros**, grâce à un chiffre d'affaires en hausse et des gains de productivité, plus particulièrement l'amélioration de la structure de coûts des services convergents. Malgré un base clients convergents en forte hausse, la perte d'EBITDA de l'activité câble se limite à 1,5 million d'euros au T4 2018, contre une perte de 3,5 millions d'euros au T4 2017. L'EBITDA ajusté pour l'exercice fléchit de 3,3 % à 286,1 millions d'euros à cause de la perte de revenus MVNO et du règlement européen sur l'itinérance.
- **En fin d'exercice, l'endettement financier net est en recul à 264,3 millions d'euros.** L'effet de levier reste bas avec un rapport endettement financier net/EBITDA de 0,9x.
- Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende de €0,50 par action au titre de l'exercice 2018.

Chiffres-clés consolidés du Groupe Orange Belgium	2018	2017	Variation	T4 2018	T4 2017	Variation
Chiffres-clés opérationnels d'Orange Belgium						
base clients abonnements mobiles - hors M2M (en milliers)				2.469	2.315	6,6%
Ventes nettes qoq (en milliers)	153	68	126,9%	61	28	116,8%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)				20,8	21,2	-1,8%
base clients convergents (en milliers)				180	103	75,0%
Ventes nettes qoq (en milliers)	77	70	11,0%	25	21	18,5%
ARPO convergence B2C (€ par mois)				75,5	70,5	7,0%
clients mobiles convergents en % de la base clients abonnements mobiles				11,5%	6,7%	
Chiffres-clés financiers du Groupe Orange (en millions d'€)						
Chiffre d'affaires	1.279,8	1.246,4	2,7%	342,2	325,4	5,1%
Chiffre d'affaires des services facturés aux clients	768,4	709,0	8,4%	199,3	181,4	9,8%
EBITDA ajusté	286,1	295,8	-3,3%	77,4	69,6	11,3%
% du chiffre d'affaires	22,4%	23,7%		22,6%	21,4%	
Résultat net consolidé	32,4	39,0	-16,8%	8,2	-1,9	529,0%
CAPEX	-179,4	-188,4	-4,8%	-69,0	-73,8	6,5%

Cash-flow organique	80,6	65,9	22,3%	-14,1	-15,9	11,4%
Endettement financier net				264,3	312,8	-15,5%

Michaël Trabbia, CEO d'Orange Belgium, commente :

«2018 aura marqué un tournant pour Orange Belgium. Nous avons imprimé notre marque sur le marché des télécommunications avec notre positionnement de « Bold Challenger », tout en confirmant notre succès sur le marché Internet/TV avec notre offre LOVE. Nous avons écouté les attentes de nos clients pour des offres simples et sans soucis. Je suis fier que nous ayons été le premier opérateur belge à lancer des services mobiles et convergents illimités.

Nos offres illimitées combinées à l'excellence de notre réseau ont convaincu un nombre record de nouveaux clients qui ont souscrit à une offre Orange mobile ou Love en 2018. De toute évidence, nos clients en tirent pleinement avantage : leur consommation moyenne de données a augmenté de 79 % en seulement un an. Et pour la première fois, le réseau Orange a été le réseau le plus utilisé en Belgique pour l'envoi des vœux de Nouvel An.

En 2019, nous continuerons à nous attaquer aux causes de frustrations des consommateurs belges. Nous lancerons une véritable offre « Internet-only » illimitée. Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter nos tarifs sur le mobile comme sur les packs. Enfin, nous garantissons la couverture mobile intérieure pour chacun de nos clients.»

Arnaud Castille, CFO, ajoute :

«Malgré une forte concurrence, la perte de revenus MVNO et l'incidence du règlement européen sur l'itinérance, Orange Belgium a atteint tous ses objectifs en 2018. Cela démontre notre capacité à créer de la valeur grâce à notre positionnement «Bold» et met en avant l'excellente performance du Groupe. Je suis particulièrement satisfait du retour à la croissance de l'EBITDA ajusté intervenu aux troisième et quatrième trimestres.

Soucieux de préparer l'avenir, nous avons encore deux autres réalisations importantes à notre actif en 2018. Tout d'abord, nous avons signé avec Medialaan, le premier diffuseur commercial flamand, un accord de partenariat *wholesale* pour cinq ans. Ensuite, nous avons réduit de 11 % les pertes d'EBITDA de nos activités convergentes grâce à l'optimisation des coûts, la réduction du taux de résiliation et d'une baisse des prix d'accès *wholesale*. »

Perspectives 2019

Orange Belgium prévoit une légère progression de son chiffre d'affaires en 2019. La société vise un EBITDA ajusté de 285 à 305 millions d'euros. Le montant total des CAPEX devrait rester stable.

1. Principaux éléments marquants

1.1 Chiffres clés opérationnels

- **Orange Belgium garantit la connectivité à l'intérieur des bâtiments**

Attentif à toujours marquer sa différence sur le marché, Orange Belgium propose à ses clients plusieurs solutions innovantes destinées à améliorer la qualité des appels et la consultation de data à l'intérieur des bâtiments. Les clients Orange disposant d'un smartphone adapté peuvent utiliser la fonction Voice-over-WiFi (VoWiFi) ou demander un dispositif d'extension de couverture (appelé Femto) pour bénéficier d'une couverture de qualité à l'intérieur des bâtiments. Ces deux solutions sont offertes gratuitement. Orange a distribué environ 6 500 boîtiers Femto au cours de l'exercice.

- **En Flandre, Orange Belgium participe au projet pilote de fibre optique Fluvius.**

Fluvius, la première société intercommunale de Flandre, déploie un réseau pilote FTTH avec accès passif dans cinq communes. Orange Belgium est le premier opérateur télécom belge à conclure un partenariat avec Fluvius sur ce projet pilote. Orange Belgium assumera la responsabilité de son propre réseau de transport («backhaul») et déploiera son propre équipement actif, connecté au réseau de fibre optique de Fluvius.

Cette initiative vise à accélérer les investissements et à réduire les prix pour les consommateurs, plusieurs opérateurs pouvant utiliser l'infrastructure partagée à un prix raisonnable. Elle stimule également la concurrence, chaque opérateur de services pouvant utiliser ses propres équipements actifs, et donc se différencier davantage en matières de services et d'innovation technologique réseau.

- **L'IBPT a actualisé ses indicateurs de qualité de service clientèle pour le premier semestre 2018**

Le régulateur belge IBPT a mis à jour le baromètre sur la qualité des services fixes et mobiles. Ces informations sont conçues pour permettre aux usagers et aux acteurs politiques d'avoir un meilleur aperçu des services proposés. L'analyse de l'IBPT met en lumière la qualité du service à la clientèle que propose Orange Belgium. La société est en tête du classement en termes de temps de réponse aux demandes d'assistance de la clientèle, de pourcentage de problèmes résolus au premier contact ainsi que de réclamations relatives à la facturation ou aux délais de réparation.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

- **Révision des décisions d'analyse des marchés de la télévision et du haut débit – actualisation**

Telenet a introduit un recours auprès de la Cour européenne de justice pour y contester la lettre d'observation de la Commission relative à la nouvelle analyse de marché. Parallèlement, tous les câblo-opérateurs ont interjeté appel des décisions prises devant la Cour des Marchés, chambre spécialisée de la Cour d'Appel en Belgique. Le 30 janvier 2019, la Cour d'Appel a rejeté les requêtes de Telenet, de Nethys et de Brutélé visant à suspendre les décisions d'analyse de marché dans l'attente de la décision de la Cour européenne. L'incertitude demeure quant à la date d'une issue définitive de ces procédures.

L'IBPT a lancé une consultation sur les modèles de coûts câbles et FTTH. La consultation a débuté le 13 décembre 2018 et se poursuivra jusqu'au 15 février 2019. Les résultats de cette consultation serviront de base aux futures décisions relatives aux tarifs réglementés de gros.

La mise en oeuvre des obligations «broadband-only» et de «installateur unique» a été décidée par l'IBPT et devrait être disponible en milieu d'année.

Une pré-consultation relative aux offres de référence actualisées et à l'offre de référence pour le réseau fibre de Proximus est en cours. Elle a pour but de traduire les obligations des nouvelles décisions d'analyse de marché. La consultation relative aux décisions d'offres de référence est attendue vers la mi-2019. Elle devrait se traduire par une baisse du prix d'accès et par une concurrence accrue sur le marché fixe.

- **Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes**

Le projet des Décrets Royaux concernant l'allocation des bandes MHz 700, 1 400 et 3 400-3 800 MHz et les conditions de renouvellement/réallocation des bandes MHz 900, 1 800 et 2 100 a été approuvé en juillet. M. Alexander De Croo – alors ministre des Télécommunications – a cependant introduit, de manière inattendue, des éléments nouveaux visant à attirer un quatrième opérateur mobile. Le Conseil des ministres a approuvé ces projets d'arrêtés royaux fin juillet.

Le 6 février 2019, le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux n'ont pu se mettre d'accord sur la répartition des recettes des enchères de fréquences et – faute d'étude d'impact – sur la possibilité d'ouvrir les enchères à un quatrième opérateur mobile à des conditions discriminatoires.

On ignore si le gouvernement actuel va traiter la proposition d'amendement de la loi sur les communications électroniques et les arrêtés royaux relatifs à l'attribution et au renouvellement d'un grand nombre de fréquences. En toute hypothèse, il est peu probable que les enchères de fréquences se fassent en 2019. Si le gouvernement actuel n'intervient pas sur ce point, le processus sera substantiellement ralenti.

- **Accès voix fixe et départ d'appel**

A l'instar des autres marchés de l'UE, l'IBPT a décidé de libéraliser les services de téléphonie fixe. Proximus propose de continuer à offrir un service de sélection et de présélection d'opérateur aux conditions de marché jusqu'à fin 2019. Le 17 décembre 2018, l'IBPT a décidé de déréguler l'accès des utilisateurs aux services de téléphonie nationale fixe par le biais de la sélection et de la présélection de l'opérateur (CS/CPS). Une décision analogue a été prise à propos du marché de gros de départ d'appel en position déterminée.

- **Réglementation des tarifs internationaux intra-UE pour la voix et les SMS**

Entrée en vigueur le 15 mai 2019, la réglementation européenne s'applique aux appels et SMS internationaux intra-communautaire pour la clientèle résidentielle. Un plafond de 0,19€ par minute (hors TVA) s'applique aux appels tandis que les frais de SMS sont limités à 0,06€ (hors TVA) par message.

- **Normes électromagnétiques en Région bruxelloise**

Le gouvernement régional bruxellois a conclu avec les opérateurs de téléphonie mobile un accord-cadre visant le déploiement d'un réseau de prochaine génération (NGN) dans la capitale. Il est prévu de porter de 6 volts/m à 14,5 volts/m la limite autorisée pour les champs électromagnétiques. Sans ce relèvement, tout déploiement de la 5G serait impossible en Région bruxelloise.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Chiffres-clés consolidés du groupe Orange Belgium (en millions d'€)	2018	2017	Variation	T4 2018	T4 2017	Variation
Chiffre d'affaires	1.279,8	1.246,4	2,7%	342,2	325,4	5,1%
Services facturés aux clients	768,4	709,0	8,4%	199,3	181,4	9,8%
Vente d'équipement	125,0	125,4	-0,3%	40,1	43,9	-8,6%
Services aux opérateurs	329,2	350,7	-6,1%	85,6	82,7	3,4%
Autres revenus	57,2	61,3	-6,6%	17,3	17,4	-0,8%
EBITDA ajusté	286,1	295,8	-3,3%	77,4	69,6	11,3%
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>22,4%</i>	<i>23,7%</i>		<i>22,6%</i>	<i>21,4%</i>	
EBITDA présenté	278,6	305,6	-8,8%	74,4	67,6	10,1%
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>21,8%</i>	<i>24,5%</i>		<i>21,8%</i>	<i>20,8%</i>	
Résultat net consolidé	32,4	39,0	-16,8%	8,2	-1,9	529,0%
Bénéfice net par action ordinaire (€)	0,54	0,65	-17,0%	0,14	-0,03	527,9%
CAPEX	-179,4	-188,4	-4,8%	-69,0	-73,8	6,5%
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>14,0%</i>	<i>15,1%</i>		<i>20,2%</i>	<i>22,7%</i>	
Cash-flow organique	80,6	65,9	22,3%	-14,1	-15,9	11,4%
Endettement financier net				264,3	312,8	-15,5%
Endettement financier net / EBITDA présenté				0,9	1,0	

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 2,7 % à 1 279,8 millions d'euros en 2018. Au quatrième trimestre 2018, le chiffre d'affaires consolidé progresse de 5,1 %, en glissement annuel, à 342,2 millions d'euros. Au quatrième trimestre de 2018, le chiffre d'affaires MVNO a augmenté de 2,7 millions d'euros, tandis que le règlement européen sur l'itinérance a eu un impact négatif de 5,5 millions d'euros. Pour 2018, l'impact total des revenus MVNO s'élève à -27,9 millions d'euros et l'impact du règlement européen sur l'itinérance, à -26,2 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des services «retail» progresse de 8,4 % à 768,4 millions d'euros pour l'exercice complet, et de 9,8 %, à 199,3 millions d'euros au quatrième trimestre. La croissance est essentiellement due aux services convergents, dont le chiffre d'affaires double (+94,6 % au quatrième trimestre et +117,6 % pour l'exercice complet).

Résultat des activités d'exploitation avant amortissements et autres charges d'exploitation

L'EBITDA ajusté s'élève à 77,4 millions d'euros au quatrième trimestre, en augmentation de 11,3 % en glissement annuel, aboutissant à une marge de 22,6 %, en progression de 124 points de base. Pour l'exercice, l'EBITDA ajusté atteint 286,1 millions d'euros (-3,3 % en glissement annuel). L'impact du règlement européen sur l'itinérance sur l'EBITDA ajusté ressort à -3,1 millions d'euros pour le trimestre. Pour l'exercice, l'impact du chiffre d'affaires MVNO et de la réglementation de l'Union européenne s'élève à -27,9 millions d'euros et -16,8 millions d'euros, respectivement.

Malgré une base clients convergents en croissance, la perte d'EBITDA des services convergents recule de 3,5 millions d'euros au quatrième trimestre 2017 à 1,5 million d'euros pour ce trimestre grâce à une optimisation des coûts, une baisse des taux de résiliation et une diminution des prix de gros. La mise en œuvre du processus «installateur unique » se traduira immédiatement, pour Orange, par un impact positif sur les coûts directs et sur les taux de résiliation.

Le total des charges opérationnelles atteint 264,8 millions d'euros au quatrième trimestre 2018 (+3,5 %) contre 255,9 millions d'euros l'année précédente. Le total des charges opérationnelles pour l'année progresse de 4,5 % à 993,7 millions d'euros. Voici un aperçu des différentes charges :

- Les **coûts directs** reculent de 0,5 % à 160,5 millions d'euros au quatrième trimestre 2018, car la baisse du prix de gros de l'accès au réseau câblé contribue à réduire les coûts d'accès. Au cours du trimestre, l'augmentation des frais d'accès au câble et du contenu est compensée par une baisse des coûts d'équipement clients et des commissions versées, grâce à l'acquisition de distributeurs en 2017. Pour l'exercice, les coûts directs augmentent de 4,5 % à 593,0 millions d'euros, essentiellement sous l'effet de l'augmentation des coûts d'accès au câble et du coût des contenus.
- Les **charges salariales** augmentent, du fait de l'intégration de distributeurs acquis en 2017. Au quatrième trimestre, elles progressent de 1,4 % à 34,1 millions d'euros (T4 2017 : 33,6 millions d'euros). Pour l'exercice, elles progressent de 6,5 % à 139,5 millions d'euros (2017:131,0 millions d'euros).
- Les **coûts indirects** s'élèvent à 70,2 millions d'euros au quatrième trimestre 2018, contre 60,9 millions d'euros l'exercice précédent. L'augmentation de 15,3 % est due à l'augmentation des frais informatiques et de réseau liés à la transformation digitale de l'entreprise, mais aussi à l'augmentation des frais publicitaires liés aux campagnes réalisées en fin d'exercice. Pour l'exercice, les coûts directs augmentent de 3,5 % à 261,1 millions d'euros, en raison de l'augmentation des charges informatiques et de réseau.

Les ajustements à l'EBITDA s'élèvent à -2,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2018, et -7,6 millions d'euros pour l'exercice. Ils se rapportent exclusivement aux charges de restructuration relatives à l'évolution de l'effectif.

EBITDA présenté ajusté (en millions d'€)	2018	2017	Variation	T4 2018	T4 2017	Variation
EBITDA ajusté	286,1	295,8	-3,3%	77,4	69,6	11,3%
Ajustements	-7,6	9,8	S.O.	-2,9	-1,9	S.O.
- dont autres frais de restructuration	-7,6	9,7	S.O.	-2,9	-1,9	S.O.
- dont autre résultat d'exploitation	0,0	0,1	S.O.	0,0	0,0	S.O.
EBITDA présenté	278,6	305,6	-8,8%	74,4	67,6	10,1%

Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Au quatrième trimestre 2018, les amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles progressent, de 60,8 à 62,0 millions d'euros. En base annuelle, ils progressent également, de 230,1 millions d'euros à 235,7 millions d'euros en 2018.

Résultat d'exploitation (EBIT)

Au quatrième trimestre 2018, le résultat d'exploitation s'élève à 12,5 millions d'euros contre une perte opérationnelle de 11,0 millions d'euros au quatrième trimestre 2017. Cette amélioration s'explique dans une large mesure par la progression de 6,8 millions d'euros de l'EBITDA au cours du trimestre. En 2018, l'EBIT recule de 25,6 % à 43,2 millions d'euros en raison d'une baisse de l'EBITDA ajusté et d'une augmentation des charges de restructuration. La marge opérationnelle s'élève à 3,7 % au quatrième trimestre 2018 et à 3,4 % pour l'exercice.

Résultat financier

Les charges financières nettes sont comparables à celles de l'exercice précédent. Pour le quatrième trimestre 2018, elles s'élèvent à 1,3 million d'euros; pour l'exercice, elles se montent à 4,9 millions d'euros.

Impôts

La charge d'impôt relative au quatrième trimestre 2018 s'élève à 3,0 millions d'euros. Au quatrième trimestre 2017, le groupe a bénéficié d'un crédit d'impôt de 10,4 millions d'euros. Pour l'exercice, la charge d'impôt recule de 14,1 millions d'euros en 2017 à 5,9 millions d'euros en 2018. Cette baisse résulte de l'impact cumulé du recul du résultat avant impôt et de la diminution du taux d'impôt des sociétés (29,58 % en 2018 contre 33,99 % en 2017). En 2017, le groupe a constaté une perte de valeur de 17,9 millions d'euros sur les écarts d'acquisition liés à Orange Communications Luxembourg. Cette perte n'est pas déductible au titre de l'impôt des sociétés. Pour 2018, le taux effectif d'imposition s'élève à 15,3 % contre 26,6 % en 2017.

Résultat net

Au quatrième trimestre 2018, l'augmentation de l'EBITDA ajusté et le recul de la charge d'impôt dégagent un résultat net de 8,2 millions d'euros contre une perte de 1,9 million d'euros en 2017. Pour l'exercice, le résultat net passe de 39,0 millions d'euros en 2017 à 32,4 millions d'euros en 2018 en raison d'une baisse de l'EBITDA ajusté et d'une augmentation des charges de restructuration.

2.3 Trésorerie et capitaux propres

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDA ajusté après déduction des CAPEX. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, moins les CAPEX, plus le produit de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Au cours du trimestre, la société comptabilise des CAPEX à hauteur de 69,0 millions d'euros (T4 2017 : 73,8 millions d'euros), dont 12,3 millions d'euros liés à l'activité câble (T4 2017 : 11,3 millions d'euros). Pour l'exercice, les CAPEX s'élèvent à 179,4 millions d'euros (2017 : 188,4 millions d'euros), dont 43,7 millions d'euros (2017 : 46,8 millions d'euros) pour l'activité «câble».

Le **cash-flow opérationnel** s'améliore, passant de -4,2 millions d'euros au quatrième trimestre 2017 à 8,4 millions d'euros au quatrième trimestre 2018, grâce à l'augmentation de l'EBITDA ajusté et au recul des investissements. En base annuelle, le cash-flow opérationnel progresse de 106,7 millions d'euros, grâce à une diminution des investissements.

Le **cash-flow organique** s'améliore au quatrième trimestre 2018, en raison du recul des utilisations de trésorerie, de 15,9 millions d'euros à 14,1 millions d'euros. En base annuelle, le cash-flow organique progresse de 22,3 % à 80,6 millions d'euros, grâce à une diminution des dettes fournisseurs d'immobilisations.

Tableau consolidé des flux de trésorerie résumé (en millions d'€)	2018	2017	Variation	T4 2018	T4 2017	Variation
EBITDA ajusté	286,1	295,8	-3,3%	77,4	69,6	11,3%
CAPEX	-179,4	-188,4	4,8%	-69,0	-73,8	6,5%
Cash-flow opérationnel	106,7	107,4	-0,6%	8,4	-4,2	299,9%
Impôt sur les sociétés	-29,0	-52,4	44,6%	-4,0	-14,8	72,8%
Intérêts nets	-3,8	-3,8	1,7%	-0,9	-0,9	7,7%
Besoin en fonds de roulement	18,5	45,9	-59,8%	-23,6	3,4	-803,6%
Autres	-10,5	-18,7	44,1%	-13,1	-17,7	26,0%
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-1,4	-14,1	90,3%	19,1	16,8	13,7%
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	1,6	-100,0%	0,0	1,6	-100,0%
Cash-flow organique	80,6	65,9	22,3%	-14,1	-15,9	11,4%
Investissements financiers	-4,2	-8,0		4,5	-8,3	
Actions propres	2,5	-2,2		2,5	0,0	
Dividendes	-30,0	-30,0		0,0	0,0	
Désendettement	14,8	5,9		16,4	-5,9	
Remboursement de dettes	-50,1	-70,1		-0,0	29,9	
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13,6	-38,5		9,3	-0,2	
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Solde d'ouverture	13,0	51,4		17,2	13,2	
Solde de clôture	26,6	13,0		26,6	13,0	
Endettement financier net	264,3	312,8				

En fin d'année, l'endettement financier net s'élève à 264,3 millions d'euros, contre 312,8 millions d'euros fin 2017. Au 31 décembre 2018, le ratio endettement financier /EBITDA ajusté s'élève à 0,9x.

Chiffres-clés consolidés du Groupe Orange Belgium (en millions d'€)	2018	2017
Facilité de crédit renouvelable du Groupe	-288,3	-325,8
Ligne de crédit bancaire	-2,5	0,0
Dettes brutes	-290,9	-325,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26,6	13,0
Endettement financier net	-264,3	-312,8
Ratio endettement financier net/EBITDA ajusté	0,9x	1,0x
Ratio endettement financier net/EBITDA présenté	0,9x	1,0x

2.4 Activités d'Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Activités en Belgique

Analyse opérationnelle

Chiffres-clés opérationnels d'Orange Belgium S.A. (en milliers)	T4 2018	T4 2017	Variation
KPI Convergent			
base clients convergents	180	103	75,0%
- base clients convergents B2C	162	94	73,0%
- base clients convergents B2B	18	9	95,4%
ARPO trimestriel (par mois, en €)			
- ARPO convergence B2C	75,5	70,5	7,0%
KPI mobile			
Clients mobiles (hors MVNO)	4.149	3.855	7,7%
- Forfaits	3.582	3.265	9,7%
- M2M	1.114	950	17,2%
- Hors M2M	2.469	2.315	6,6%
- Prépayés	567	589	-3,8%
Clients mobiles (hors MVNO)	4.149	3.855	7,7%
- Convergent B2C	244	137	77,9%
- Mobile uniquement et mobile B2B	3.906	3.717	5,1%
- M2M	1.114	950	17,2%
- Hors M2M	2.225	2.178	2,1%
- dont mobile convergent B2B	40	19	108,2%
- Prépayés	567	589	-3,8%
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	12	522	-97,6%
ARPO trimestriel (par mois, en €)			
ARPO mobile mixte uniquement	18,0	18,2	-1,5%
- ARPO des abonnements mobiles	20,8	21,2	-1,8%
- ARPO mobile prépayé uniquement	7,1	7,7	-6,7%
KPI lignes fixes			
Clients haut débit	186	109	71,1%
- Clients FTTx et câble	180	103	75,0%
- xDSL	6	6	1,1%
- LTE pour fixe et autres	0	0	
Fonctionnalités Internet			
TV	180	103	75,0%

Activités convergentes

La base clients convergents, qui ont souscrit une offre combinant au moins une connexion fixe à haut débit et un contrat mobile, est un indicateur commercial important pour Orange Belgium. La dynamique de croissance d'Orange Belgium dans le segment de la convergence se poursuit au quatrième trimestre 2018 avec un ajout net de 25 000 clients convergents. La base clients convergents totalise ainsi 180 000 clients, dont 162 000 clients B2C et 18 000 clients B2B. Cette bonne performance a été réalisée sans recours à des offres promotionnelles. Dans le segment convergent, le taux de résiliation atteint son plus bas niveau depuis le lancement, grâce à des efforts ciblés de qualité sur l'ensemble du parcours client.

La base clients mobiles convergents B2C s'étoffe de 34 000 clients au cours du trimestre, portant le nombre de clients de ce segment à 244 000 (137 000 à la fin du quatrième trimestre 2017). L'ARPO convergent B2C augmente de 7 % à 75,5 euros au quatrième trimestre 2018. La base clients mobiles convergents B2B, de son côté, progresse de 40 000 unités à la fin du quatrième trimestre 2018.

Activités mobiles

Orange Belgium réalise une excellente performance dans le segment mobile au quatrième trimestre 2018, avec un ajout net de 110 000 nouveaux clients mobiles, soit une augmentation de 295 000 par rapport au quatrième trimestre 2017. Hors M2M, la base clients postpayés progresse de 61 000 unités au quatrième trimestre, ce qui traduit une accélération des ventes nettes par rapport à l'an dernier. La base clients M2M augmente de 58 000 unités au trimestre écoulé, pour s'établir à 1,1 million de cartes SIM connectées. Enfin, la base clients prépayés se tasse de 3,8 % au quatrième trimestre 2018.

L'ARPO mixte «mobile seul», qui exclut tous les clients mobiles B2C ayant souscrit une offre de convergence, s'élève à 18,0 euros au quatrième trimestre 2018, soit une augmentation de 1,5 % en un an. L'ARPO mobile postpayé se tasse à 20,8 euros au quatrième trimestre 2018, soit un recul de 1,8 % en un an. Les offres abondantes de voix et données

intégrées aux plans tarifaires d'Orange Belgium a produit une baisse des revenus hors forfait. Ceci est partiellement atténué par une croissance des revenus accès. L'ARPO prépayé chute de 6,7 % à 7,1 euros au quatrième trimestre 2018.

Segment fixe

À la fin du quatrième trimestre 2018, Orange Belgium totalise 122 000 lignes fixes, contre 134 000 à la fin du quatrième trimestre 2017. La base clients xDSL (correspondant à l'ancienne activité ADSL qui n'est plus proposée) reste stable.

Analyse financière

Chiffres-clés financiers d'Orange Belgium (en millions d'€)	2018	2017	Variation	T4 2018	T4 2017	Variation
Chiffre d'affaires	1.226,4	1.191,6	2,9%	327,2	310,5	5,4%
Services facturés aux clients	727,6	671,5	8,4%	188,4	171,9	9,6%
Convergence	106,3	48,9	117,6%	32,7	16,8	94,6%
Mobile seul	583,3	583,9	-0,1%	145,8	145,4	0,2%
Fixe	33,6	35,3	-5,0%	8,9	8,7	1,6%
Services informatiques & Intégration	4,5	3,5	28,8%	1,1	0,9	17,7%
Vente d'équipement	110,4	108,8	1,5%	36,2	38,2	-5,3%
Chiffre d'affaires des services aux opérateurs	322,6	344,1	-6,2%	83,0	80,5	3,1%
Autres revenus	65,7	67,2	-2,2%	19,6	20,0	-1,9%
EBITDA ajusté	279,9	287,2	-2,5%	74,7	63,8	17,0%
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>22,8%</i>	<i>24,1%</i>		<i>22,8%</i>	<i>20,5%</i>	
EBITDA présenté	272,4	297,1	-8,3%	71,8	61,9	16,0%
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>22,2%</i>	<i>24,9%</i>		<i>21,9%</i>	<i>19,9%</i>	

En 2018, le chiffre d'affaires réalisé en Belgique progresse de 2,9 %, à 1 226,4 millions d'euros. Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires progresse de 5,4 % en glissement annuel, à 327,2 millions d'euros.

La croissance des services facturés aux clients poursuit son accélération au quatrième trimestre 2018, avec une croissance du chiffre d'affaires de 9,6 % en un an. Il ressort à 188,4 millions d'euros au quatrième trimestre 2018, et 727,6 millions d'euros pour l'exercice. Cette forte hausse s'explique par le succès des services convergents. La hausse spectaculaire du chiffre d'affaires des services convergents se poursuit au quatrième trimestre 2018 avec une augmentation de 94,6 % en glissement annuel, soit une progression de 117,6 % en un an, pour l'exercice complet. Cette croissance résulte de l'accueil très favorable des clients à l'offre LOVE d'Orange Belgium. En effet, les base clients câble et clients mobiles convergents sont en croissance. Le chiffre d'affaires des services mobiles reste stable sur une base trimestrielle et annuelle.

Les ventes d'équipements reculent de 5,3 % à 36,2 millions d'euros au quatrième trimestre 2018, mais augmentent de 1,5 % à 110,4 millions d'euros pour l'exercice.

Le chiffre d'affaires des services aux opérateurs progresse de 3,1 % à 83,0 millions d'euros au quatrième trimestre 2018. Le chiffre d'affaires des services aux opérateurs pour l'exercice diminue de 6,2 % à 322,6 millions d'euros. Ce recul s'explique presque entièrement par la baisse prévue du chiffre d'affaires MVNO : 10,2 millions d'euros au quatrième trimestre et 43,3 millions d'euros pour l'année 2018, contre 7,4 millions d'euros et 70,8 millions d'euros sur les mêmes périodes en 2017.

L'EBITDA ajusté en Belgique s'élève à 74,7 millions d'euros au quatrième trimestre 2018 et à 279,9 millions d'euros pour l'exercice 2018, contre 63,8 millions d'euros et 287,2 millions d'euros sur les mêmes périodes de 2017.

La perte d'EBITDA de l'activité câble recule à 1,5 million d'euros au quatrième trimestre (contre une perte de 4,3 millions d'euros au troisième trimestre 2018 et une perte de 3,5 millions d'euros au quatrième trimestre 2017) grâce à un meilleur « process », au recul des résiliations et à une baisse des tarifs d'accès. Sur ce dernier point, l'IBPT a réduit à 20,29 euros le tarif d'accès depuis le 1er août, posant les bases d'une considérable amélioration du modèle opérationnel. Pour l'exercice 2018, l'activité câble génère une perte d'EBITDA de 16,4 millions d'euros, en recul par rapport à la perte de 18,5 millions d'euros en 2017.

2.4.2. Activités au Luxembourg

Aperçu du marché

En octobre, le Premier Ministre Xavier Bettel, réélu, a formé une nouvelle coalition. La digitalisation du pays est clairement une des priorités de ce gouvernement. Début novembre, celui-ci a annoncé son intention de jouer dès 2019 un rôle actif dans le déploiement de la 5G dans le pays.

Le niveau élevé de la pénétration dans le marché mobile ralentit la croissance du nombre d'abonnés. La concurrence s'est intensifiée, avec des tarifs promotionnels d'entrée de gamme très agressifs et une promotion très soutenue des smartphones phares. Tango (Proximus Luxembourg) a lancé un programme *infinity* qui vise une clientèle jeune. Le quatrième opérateur luxembourgeois Join, MVNO de Post, a fait faillite et a été intégralement repris par l'opérateur historique. SFR (Telenet) a communiqué très activement au quatrième trimestre.

Le nombre de numéros portés (« MNP ») est resté stable cette année, avec une diminution des transferts entre opérateurs par rapport à l'année précédente. Ce phénomène n'est pas nouveau et démontre un marché en saturation. Les principaux mouvements ont concerné les tarifs d'entrée et de milieu de gamme en B2B ainsi que l'offre mobile résidentielle « Boom » d'Orange Luxembourg au quatrième trimestre qui a bouleversé le marché (offre promotionnelle sur limitée).

Analyse opérationnelle

Chiffres-clés opérationnels d'Orange Luxembourg (en milliers)	T4 2018	T4 2017	Variation
KPI Convergent			
Base clients convergents	8	5	57,5%
- base clients convergents B2C	4	4	24,9%
- base clients convergents B2B	4	2	122,2%
KPI mobile			
Clients mobile (hors MVNO)	193	183	5,1%
- Forfait	180	173	4,4%
- M2M	71	65	8,4%
- Hors M2M	110	108	1,9%
- Prépayés	12	11	16,4%
Clients mobile (hors MVNO)	193	183	5,1%
- Convergent B2C	4	4	24,9%
- Mobile	188	180	4,7%
- M2M	71	65	8,4%
- Hors M2M	105	104	1,1%
- Prépayés	12	11	16,4%
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	2	2	2,9%
ARPO (Average Revenues Per Offer) trimestriel (par mois, en €)			
ARPO mobile mixte	28,1	27,0	4,2%
- ARPO mobile forfaits	30,7	29,1	5,5%
- ARPO mobile prépayé	6,5	6,7	-3,2%
KPI lignes fixes			
Clients haut débit	13	17	-23,3%
- Clients FTTx et câble	8	5	57,5%
- xDSL	5	12	-60,2%
- LTE pour fixes et autres	0	0	S.O.
Fonctionnalités Internet			
TV	4	4	3,9%

Orange Luxembourg réalise une fois de plus d'excellents résultats au quatrième trimestre, comme le montre la croissance de sa base clients convergents, mobiles et fixes. Au deuxième trimestre 2018, Orange Luxembourg a modifié sa politique de subvention d'appareils mobiles pour se concentrer sur une clientèle plus « haut de gamme ». Cette transformation a des répercussions positives sur l'EBITDA et sur les cash-flows. La société termine l'année en affichant la plus grande part de marché sur les demandes de portabilité (MNP).

Sur le marché mobile, la base clients prépayés d'Orange Luxembourg continue de croître, malgré les efforts consentis sur le segment postpayé. Au quatrième trimestre 2018, Orange Luxembourg enregistre des ventes nettes positives dans le segment mobile. Le nombre d'abonnés mobiles progresse à 193 000 (+5,1 %) grâce à un recul du taux de résiliation dans le segment B2B et à l'ajout de clients grandes entreprises. L'ARPO mixte augmente de 4,2% à 28,1 euros.

Les consommateurs ont désormais une meilleure perception du positionnement prix d'Orange. Cette meilleure perception a des retombées positives sur toutes les offres et tout particulièrement sur les offres convergentes adaptées Love. Orange est devenu à proprement parler un opérateur « fibre optique » en vendant des accès au réseau en fibre optique de 1 Gb/s en plus de l'accès à 100 Mb/s, qui est la norme actuelle du marché. Les offres Internet et convergentes d'Orange Luxembourg restent attrayantes, et la base clients convergents progresse de 57,5%. Les clients à la recherche d'un forfait « Internet-only » ont le choix entre l'ADSL avec *Internet @ home* et *La Fibre 100% Fibre*.

Analyse financière

Chiffres-clés financiers d'Orange Luxembourg (en millions d'€)	2018	2017	Variatie	T4 2018	T4 2017	Variatie
Chiffre d'affaires	66,9	66,2	1,0%	19,0	18,7	1,5%
Chiffre d'affaires services 'retail'	40,7	37,4	8,8%	10,8	9,5	14,2%
Chiffre d'affaires des services convergents	0,0	0,0		0,0	0,0	
Chiffre d'affaires des services mobiles	33,0	31,7	4,1%	8,6	7,9	9,5%
Chiffre d'affaires des services fixes	7,8	5,8	35,0%	2,2	1,6	37,3%
Chiffre d'affaires des services informatiques & Intégration	0,0	0,0		0,0	0,0	
Vente d'équipement	14,6	16,6	-11,8%	3,9	5,7	-30,7%
Chiffre d'affaires des services marché de gros	10,7	9,9	7,9%	3,8	3,1	23,7%
Autres revenus	0,9	2,4	-61,9%	0,5	0,5	-9,5%
EBITDA ajusté	6,2	8,5	-27,1%	2,7	5,8	-52,4%
<i>EBITDA ajusté / Chiffre d'affaires</i>	<i>9,3%</i>	<i>12,9%</i>		<i>14,4%</i>	<i>30,7%</i>	
EBITDA présenté	6,1	8,5	-27,7%	2,7	5,8	-53,2%
<i>EBITDA présenté / Chiffre d'affaires</i>	<i>9,2%</i>	<i>12,8%</i>		<i>14,2%</i>	<i>30,7%</i>	

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2018 progresse de 1,5% à 19,0 millions d'euros. Les services facturés aux clients maintiennent leur forte performance, avec une augmentation de 14,2% du chiffre d'affaires à 10,8 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de services mobiles augmente de 9,5% grâce à une base clients en hausse (+4,7%) et une amélioration de l'ARPO (+4,2%). Le succès durable des offres LOVE contribue au chiffre d'affaires des lignes fixes.

Orange Luxembourg réalise un EBITDA ajusté de 2,7 millions d'euros au quatrième trimestre 2018 (T4'17 : 5,8 millions d'euros). Ce recul en glissement annuel est dû à un élément non récurrent survenu l'année dernière. Au quatrième trimestre 2017, la société avait reçu d'un fournisseur un règlement amiable de 3,3 millions d'euros pour un projet non terminé. En excluant ce revenu exceptionnel, l'EBITDA ajusté augmente de 9,7% au quatrième trimestre.

3. Risques financiers et gestion des risques

Aucun changement significatif n'est survenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2017 (pp. 75-76 et pp. 114 - 115).

4. Litiges

Les informations relatives aux litiges reprises dans le rapport annuel 2017 et dans les rapports trimestriels de 2018 ont été modifiées de la manière suivante:

Mâts

Depuis 1997, certaines communes et quatre provinces belges perçoivent une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations fiscales à l'encontre de chaque avis d'imposition reçu sur les pylônes, les mâts et les antennes. Ces mesures sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Le 22 décembre 2016, les trois opérateurs mobiles et le gouvernement wallon ont conclu un accord de principe afin de régler la question des taxes sur les infrastructures mobiles de la Région wallonne pour la période 2016-2019 et afin de transiger le litige sur les taxes régionales wallonnes de 2014.

Orange Belgium s'engage à régler un montant de 16,1 millions d'euros sur 4 ans (2016-2019) et à investir un montant additionnel de 20 millions d'euros en infrastructure télécom en région wallonne au cours de la période 2016-2019.

La Région wallonne s'engage quant à elle à ne plus percevoir de taxe sur les infrastructures télécom et à mettre en place un cadre législatif, réglementaire et administratif visant à faciliter le déploiement de celles-ci. Aussi la Région wallonne compte décourager la taxation des infrastructures télécom par les communes et provinces.

En 2018, plusieurs communes et provinces de la Région wallonne avaient prélevé des taxes sur les infrastructures télécom.

Les opérateurs auront le droit de déduire de telles taxes locales levées en 2016-2019 par les communes et provinces wallonnes, des montants de transaction et d'investissements de 2019.

Régulation du haut-débit et du câble

Le 29 juin 2018 les régulateurs télécom et média (CRC) ont adopté de nouvelles décisions sur les marchés du haut débit et de la radiodiffusion qui maintiennent les obligations d'accès sur les opérateurs historiques des réseaux fixes, parmi lesquels les câblo-opérateurs, Telenet, Nethys et Brutélé. Les décisions entraînent des obligations additionnelles à celles imposées dans la décision de 2011 et prévoient une réduction des tarifs de gros applicables. Telenet a contesté les commentaires de la Commission européenne sur le projet de décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Les câblo-opérateurs ont aussi contesté les décisions analyse de marché devant la Cour d'appel de Bruxelles. Orange Belgium intervient dans la procédure nationale pour soutenir les décisions de la CRC. Le 3 octobre 2018 la Cour d'appel a rendu un

arrêt intermédiaire décidant de suspendre les procédures nationales jusqu'au jugement du Tribunal de l'Union européenne tout en réservant sa décision sur le maintien ou la suspension des décisions dans la période intermédiaire.

Accès au réseau câble de Telenet – chaîne propre

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câbles, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables.

Début 2018, Orange Belgium lança une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers. Le 30 mai 2018 le tribunal du commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium. Orange Belgium a interjeté appel de cette décision. Les plaidoiries devant la Cour d'appel sont prévues en mars 2019 et le jugement est attendu au second trimestre de 2019.

Accès au réseau câble de Telenet – profil propre

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câbles les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les cablo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le cablo-opérateur à ses propres clients de détails. Malgré plusieurs requêtes faites par Orange Belgium à Telenet depuis 2015, Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusque mai 2018. Considérant le dommage subi par ces refus, Orange Belgium a déposé une plainte formelle contre Telenet devant le régulateur en février 2018. Le 22 octobre 2018 le régulateur a publié sa décision et a constaté que Telenet avait violé son obligation réglementaire de fournir un profil propre à Orange Belgium.

Lycamobile

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18.000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18.000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties échangent actuellement leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

Contrat d'agence

Un ex-agent a engagé une procédure devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles afin d'obtenir des dommages-intérêts pour la résiliation de son contrat d'agence. L'agent réclame des dommages pour environ 16,9 millions d'euros. Orange Belgium est convaincu que la plainte est infondée, au moins pour l'essentiel. Orange Belgium a introduit une action reconventionnelle d'une valeur d'environ 14,6 millions d'euros. L'affaire a été plaidée à l'audience du 14 janvier 2013. Par jugement du 22 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé que la demande de l'agent ainsi que la demande d'Orange Belgium étaient partiellement fondées. Afin de pouvoir déterminer le montant exact des indemnités à payer par les deux parties, un expert judiciaire a été désigné par le Tribunal. L'expertise judiciaire a duré plusieurs années. Les parties ont entretemps conclu un accord à l'amiable. « Le tribunal a formellement mis fin à la procédure le 8 février 2018.

Euphony Benelux NV

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été citée par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux SA afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'Appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'Appel a fixé un calendrier d'échange de conclusions. Les Parties sont actuellement en train d'échanger des conclusions.

5. Faits marquants survenus après la fin du quatrième trimestre 2018

Au 1er janvier 2019, la décision de l'IBPT réduisant les tarifs de terminaison d'appel fixe, de 0,007 €/min. à 0,0016€/min est entrée en vigueur. 3Starsnet, un opérateur fixe, a introduit un recours contre cette décision de l'IBPT.

6. Politique de dividende

Le Groupe Orange Belgium veille à trouver un juste équilibre entre une politique dividende qui soit adéquate pour ses actionnaires et le soucis de maintenir un bilan sain, tout en se gardant une marge de manœuvres suffisante pour investir dans sa stratégie convergente et étendre son réseau.

Compte tenu de la performance financière et commerciale de 2018 et des perspectives à moyen terme, le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires, le 2 mai 2019, la distribution d'un dividende ordinaire brut de €0,50 par action au titre de l'exercice 2018. S'il est approuvé, ce dividende ordinaire brut de 0,50€ sera versé le 16 mai 2019 (date de détachement du dividende : 14 mai 2019, date d'enregistrement des titres : 15 mai 2019).

7. IFRS 16

Orange Belgium adoptera la norme comptable IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019. Cette nouvelle norme diffère dans le traitement comptable des leasings. Sous la norme IAS17, les leasing financiers sont intégrés dans le bilan tandis que les leasing opérationnels sont hors-bilan. La norme IFRS ne fait pas de distinction entre un leasing financier ou opérationnel car tous deux sont intégrés dans le bilan.

Orange Belgium, conformément au reporting du groupe Orange SA, adaptera sa terminologie financière. EBITDAaL (EBITDA après leasing) remplacera l'EBITDA ajusté. Orange SA a organisé le 6 Février 2019 une formation pour les analystes sur la norme IFRS 16. Cette présentation est disponible sur le site des relations investisseurs d'Orange SA.

8. Perspectives

Orange Belgium prévoit une légère progression de son chiffre d'affaires en 2019, prenant en compte une croissance de sa base clients postpayés et convergents.

Pour 2019, la société vise un EBITDA ajusté de 285 à 305 millions d'euros, tenant compte d'éléments défavorables tels que la diminution des revenus MVNO, l'impact de la nouvelle réglementation sur les appels internationaux et le paiement d'une redevance sur la marque Orange à partir de mai. Pour rappel, la société s'attend à ce que l'activité câble atteigne l'équilibre EBITDA d'ici la fin de l'année. Orange Belgium prévoit entre autre peu de différence entre l'EBITDA ajusté et l'EBITDAaL en 2019.

En outre, le montant total des CAPEX devrait rester stable comparé à l'année passée.

9. Calendrier financier 2019

23 mars	Début de la période de black-out
24 avril	Résultats financiers T1 2019 (7h00) – Communiqué de presse
24 avril	Résultats financiers T1 2019 (10h00) – Conférence téléphonique
2 mai	Assemblée générale ordinaire des actionnaires
25 juin	Début de la période de black-out
24 juillet	Résultats financiers T2 2019 (7h00) – Communiqué de presse
24 juillet	Résultats financiers T2 2019 (10h00) – Conférence téléphonique / webcast
24 septembre	Début de la période de black-out
23 octobre	Résultats financiers T3 2019 (7h00) – Communiqué de presse
23 octobre	Résultats financiers T3 2019 (10h00) – Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

10. Conférence téléphonique

Date :	13 février 2019
Heure :	14h00 (CET), 13h00 (UK), 08h00 (US/NY)
Conférence téléphonique	Orange Belgium FY 2018 results

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

11. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	2018	2017	T4 2018	T4 2017
Transactions				
Cours de clôture moyen (€)	15,5	20,0	15,7	18,7
Volume quotidien moyen	65.702	55.848	70.111	50.130
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'€)	1,0	1,1	1,1	0,9
Actions et capitalization				
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	60,01	60,01	60,01
Actions propres	0,0	141,5	0,0	141,5
Cours de clôture (€)	17,2	17,5	17,2	17,5
Capitalisation boursière (en millions d'€)	1.034,6	1.050,3	1.034,6	1.050,3

12. Résultats trimestriels

Groupe Orange Belgium	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017
KPI Convergent					
base clients convergents	189	162	143	128	108
- base clients convergents B2C	167	144	127	114	97
- base clients convergents B2B	22	19	16	14	11
KPI mobile					
Clients mobile (hors MVNO)	4.342	4.232	4.140	4.050	4.038
- Forfaits	3.763	3.643	3.553	3.458	3.438
- M2M	1.184	1.125	1.087	1.019	1.015
- Hors M2M	2.578	2.519	2.466	2.439	2.423
- Prépayés	580	589	586	592	600
Clients mobiles (hors MVNO)	4.342	4.232	4.139	4.050	4.038
- Convergent B2C	248	214	184	167	141
- Mobile	4.094	4.018	3.956	3.884	3.897
- M2M	1.184	1.125	1.087	1.019	1.015
- Hors M2M	2.330	2.305	2.282	2.272	2.282
- Prépayés	580	588	586	592	600
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	12	13	27	210	525
KPI lignes fixes					
Clients haut débit	199	173	153	139	120
- Clients FTTx et câble	189	162	143	128	108
- xDSL	10	11	11	11	12
- LTE pour fixes et autres	0	0	0	0	0
Fonctionnalités Internet					
TV	184	159	140	126	107

Orange Belgium (en milliers)	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017
KPI Convergent					
base clients convergents	180	155	136	122	103
- base clients convergents B2C	162	140	123	110	94
- base clients convergents B2B	18	15	13	11	9
ARPO (Average Revenues Per Offer) trimestriel (par mois, en €)					
- ARPO convergent B2C	75,5	76,7	73,7	71,9	70,5
KPI mobile					
Clients mobile (hors MVNO)	4.149	4.040	3.947	3.857	3.855
- Forfaits	3.582	3.463	3.372	3.275	3.265
- M2M	1.114	1.055	1.017	946	950
- Hors M2M	2.469	2.408	2.355	2.329	2.315
- Prépayés	567	577	575	582	589
Clients mobiles (hors MVNO)	4.149	4.040	3.947	3.857	3.855
- Convergent B2C	244	210	180	163	137
- Mobile	3.906	3.830	3.767	3.694	3.717
- M2M	1.114	1.055	1.017	946	950
- Hors M2M	2.225	2.197	2.175	2.166	2.178
- dont clients convergents mobiles B2B	40	32	27	24	19
- Prépayés	567	577	575	582	589
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	12	13	25	208	522
ARPO trimestriel (par mois, en €)					
ARPO mobile mixte	18,0	18,8	18,4	18,1	18,2
- ARPO mobile forfaits	20,8	21,8	21,3	21,1	21,2
- ARPO mobile prépayé	7,1	7,5	7,4	7,0	7,7
KPI lignes fixes					
Clients haut débit	186	161	141	127	109
- Clients FTTx et câble	180	155	136	122	103
- xDSL	6	5	5	5	6
- LTE pour fixes et autres	0	0	0	0	0
Fonctionnalités Internet					
TV	180	155	136	122	103

Orange Luxembourg (en milliers)	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017
KPI Convergent					
base clients convergents	8	7	7	6	5
- base clients convergents B2C	4	4	4	4	4
- base clients convergents B2B	4	4	3	3	2
KPI mobile					
Clients mobiles (hors MVNO)	193	192	193	194	183
- Forfaits	180	180	181	183	173
- M2M	71	69	71	73	65
- Hors M2M	110	111	111	110	108
- Prépayés	12	12	11	11	11
Clients mobiles (hors MVNO)	193	192	193	194	183
- Convergent B2C	4	4	4	4	4
- Mobile	188	188	189	190	180
- M2M	71	69	71	73	65
- Hors M2M	105	107	107	106	104
- Prépayés	12	12	11	11	11
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	2	2	2	2	2
ARPO trimestriel (par mois, en €s)					
ARPO mixte mobile	28,1	27,4	27,6	26,2	27,0
- ARPO mobile forfaits	30,7	29,6	29,9	28,2	29,1
- ARPO mobile prépayé	6,5	6,8	6,3	6,2	6,7
KPI lignes fixes					
Clients haut débit	13	13	12	12	12
- Clients FTTx et câble	8	7	7	6	5
- xDSL	5	5	6	6	6
- LTE pour fixes et autres	0	0	0	0	0
Fonctionnalités Internet					
TV	4	4	4	4	4

13. États financiers consolidés

12.1 État consolidé du résultat global

en millions d'EUR, exercice clos au 31 Décembre	2018	2017 Retraité (*) (**)
Services facturés aux clients	768,4	709,0
Convergence	106,3	48,9
Mobile seul	616,2	615,5
Fixe seul	41,3	41,1
Services informatiques & Intégration	4,5	3,5
Vente d'équipement	125,0	125,4
Services aux opérateurs	329,2	350,7
Autres revenus	57,2	61,3
Chiffre d'affaires globaux	1.279,8	1.246,4
Achats de matériel	-187,4	-187,2
Autres coûts directs	-399,3	-372,7
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-6,3	-7,4
Coûts directs	-593,0	-567,3
Charges de personnel	-139,5	-131,0
Dépenses commerciales	-45,5	-43,1
Autres dépenses IT et réseau	-90,8	-86,6
Frais immobiliers	-56,9	-57,7
Frais généraux	-66,1	-67,1
Autres produits indirects	19,6	21,6
Autres coûts indirects	-21,4	-19,3
Coûts indirects	-261,1	-252,3
EBITDA ajusté	286,1	295,8
Ajustements	-7,6	9,8
dont autres frais de restructuration (**)	-7,6	9,7
dont autres produits d'exploitation	0,0	0,1
EBITDA présenté	278,6	305,6
Dotations aux amortissements	-235,7	-230,1
Perte de valeur des écarts d'acquisition	0,0	-17,9
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,3	0,3
Résultat opérationnel (EBIT)	43,2	58,0
Résultat financier		
Charges financières	-4,9	-4,9
Impôts	-5,9	-14,1
Résultat net consolidé (****)	32,4	39,0
Résultat net consolidé part du groupe	32,4	39,0
État du Résultat Global Consolidé		
Résultat des activités poursuivies et de la période	32,4	39,0
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	-0,4	0,7
Résultat global de l'ensemble consolidé	32,0	39,7
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	32,0	39,7
Résultat de base par action (en EUR)	0,54	0,65
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	60.014.414	59.872.914
Résultat dilué par action (en EUR)	0,54	0,65
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	60.014.414	59.872.914

* Le Group a initialement adopté l'IFRS 15 et 9 à compter du 1er janvier 2018. Le Group a adopté l'IFRS 15 de façon rétrospective le 1er janvier 2016 dans laquelle les informations comparatives sont retraitées.

** La présentation de l'état du résultat global a été alignée avec le format des rapports internes tel que modifié et utilisé par la société mère. Les modifications sont liées au libellé Revenus totaux.

*** Les coûts de restructuration comprennent les coûts de résiliation de contrats et les coûts de licenciement.

**** Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

12.2 État consolidé de la situation financière

en millions d'EUR, exercice clos au 31 Décembre	2018	2017 Retraité (*)
ACTIF		
Ecarts d'acquisition	67,0	66,4
Autres immobilisations incorporelles	285,3	304,0
Immobilisations corporelles	772,3	809,9
Titres mis en équivalence	4,4	4,0
Actifs financiers non courants	2,5	1,5
Autres actifs non courants	1,4	0,7
Actifs d'impôts différés	3,3	3,5
Total de l'actif non courant	1.136,2	1.190,0
Stocks	27,7	24,9
Créances clients	194,3	184,8
Actifs financiers courants	0,4	0,5
Dérivés actifs courants	0,2	0,1
Autres actifs courants	2,7	2,7
Impôts et taxes d'exploitation actifs	1,9	1,4
Impôt sur les sociétés	0,1	0,0
Charges constatées d'avance	11,4	11,0
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	61,8	69,8
Disponibilités et quasi-disponibilités	26,6	13,0
Total de l'actif courant	326,9	308,1
Total de l'actif	1.463,1	1.498,1
PASSIF		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	442,2	440,2
Actions propres	0,0	-2,5
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société-mère	587,1	582,6
Total des capitaux propres	587,1	582,6
Passifs financiers non courants	269,9	319,6
Dérivés passifs non courants	2,8	3,0
Avantages du personnel non courants	0,1	0,3
Provisions pour démantèlement non courantes	63,2	65,9
Autres passifs non courants	1,9	2,8
Impôts différés passifs	8,1	10,8
Total des passifs non courants	346,0	402,3
Passifs financiers courants	20,8	6,1
Dérivés passifs courants	0,2	0,1
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	53,3	56,2
Dettes fournisseurs	266,6	224,3
Avantages du personnel courants	30,8	30,0
Provisions pour démantèlement courantes	1,2	1,0
Provisions pour restructuration courantes	3,0	1,8
Autres passifs courants	3,5	12,7
Impôts et taxes d'exploitation passifs	85,6	94,2
Impôt sur les sociétés	3,1	23,3
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	59,4	61,3
Produits constatés d'avance	2,3	2,2
Total des passifs courants	530,0	513,1
Total du passif	1.463,1	1.498,1

* Le Group a initialement adopté l'IFRS 15 et 9 à compter du 1er janvier 2018. Le Group a adopté l'IFRS 15 de façon rétrospective le 1er janvier 2016 dans laquelle les informations comparatives sont retraitées.

12.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

en millions d'EUR, exercice clos au 31 Décembre	2018	2017 Retraité (*)
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	32,4	39,0
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Impôts et taxes d'exploitation	16,4	8,5
Résultat de cession	0,0	-1,6
Dotations aux amortissements	235,7	230,1
Dotations (reprises) des provisions	-1,0	-17,9
Perte de valeur des écarts d'acquisition	0,0	17,9
Résultat des entités mises en équivalence	-0,3	-0,3
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels	0,1	-0,2
Résultat financier	4,9	4,9
Impôt sur les sociétés	5,9	14,1
Rémunération en actions	0,7	0,1
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	6,3	7,4
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	-3,0	5,7
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	-17,1	-14,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	42,3	45,2
Variation des autres éléments d'actif et de passif	-9,8	-0,3
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	8,0	6,2
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	-1,8	3,6
Autres décaissements nets		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-25,5	-24,7
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-3,8	-3,8
Impôt sur les sociétés décaissé	-29,0	-52,4
Flux net de trésorerie généré par l'activité	261,4	266,8
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles		
CAPEX	-179,4	-188,4
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-1,4	-14,1
Produits de cession de titres de participation, nets de la trésorerie cédée	0,0	1,6
Cash-flow organique (**)	80,6	65,9
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise	-4,2	-8,2
Autres produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée	0,0	0,1
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	0,1	0,1
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-184,9	-208,9
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts non courants	-50,1	-70,1
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	14,8	5,9
Rachat d'actions propres	2,5	-2,2
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	-30,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-62,9	-96,3
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	13,6	-38,5
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		
dont disponibilités des activités poursuivies	8,7	4,1
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	4,3	47,3
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	13,6	-38,5
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	26,6	13,0
dont disponibilités des activités poursuivies	19,9	8,7
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	6,7	4,3

* Le Group a initialement adopté l'IFRS 15 et 9 à compter du 1er janvier 2018. Le Group a adopté l'IFRS 15 de façon rétrospective le 1er janvier 2016 dans laquelle les informations comparatives sont retraitées.

** Flux de trésorerie généré par l'activité moins les investissements corporels et incorporels plus le produit de cession des immobilisations corporels et incorporels.

12.4 État consolidé de la situation financière

en millions d'€	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2017, comme indiqué précédemment	131,7	13,2	399,6	-2,5	542,0
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 15 (net de taxes)			40,6		40,6
Solde retraité au 31 décembre 2017	131,7	13,2	440,2	-2,5	582,6
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 9 (net de taxes)			-0,7		-0,7
Solde au 1er janvier 2018 retraité	131,7	13,2	439,5	-2,5	581,9
Résultat des activités poursuivies et de la période retraité			32,4		32,4
Autres éléments du résultat global retraité			-0,4		-0,4
Résultat global de l'ensemble consolidé (retraité)			32,0		32,0
Actions propres				2,5	2,5
Plan de rémunération en actions			0,7		0,7
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 31 décembre 2018	131,7	13,2	442,2		587,1

en millions d'€	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2017, comme indiqué précédemment	131,7	13,2	387,8	-0,3	532,4
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 15 (net de taxes)			42,7		42,7
Solde retraité au 1er janvier 2017	131,7	13,2	430,5	-0,3	575,1
Résultat des activités poursuivies et de la période retraité			39,0		39,0
Autres éléments du résultat global retraité			0,7		0,7
Résultat global de l'ensemble consolidé (retraité)			39,7		39,7
Actions propres				-2,2	-2,2
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 31 décembre 2017 retraité	131,7	13,2	440,2	-2,5	582,6

12.5 Information sectorielle

en millions d'EUR, exercice clos au 31 Décembre 2018	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	727.6	40.7	0.0	768.4
Convergence	106.3	0.0	0.0	106.3
Mobile seul	583.3	33.0	0.0	616.2
Fixe seul	33.6	7.8	0.0	41.3
Services informatiques & Intégration	4.5	0.0	0.0	4.5
Vente d'équipements	110.4	14.6	0.0	125.0
Services aux opérateurs	322.6	10.7	-4.1	329.2
Autres revenus	65.7	0.9	-9.4	57.2
Revenus	1,226.4	66.9	-13.5	1,279.8
Coûts directs	-570.2	-36.3	13.5	-593.0
Charges de personnel	-129.8	-9.8	0.0	-139.5
Coûts indirects	-246.5	-14.6	0.0	-261.1
EBITDA ajusté	279.9	6.2	0.0	286.1
EBITDA présenté	272.4	6.1	0.0	278.6

en millions d'EUR, exercice clos au 31 Décembre 2017	Orange Belgique	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	671.5	37.4	0.0	709.0
Convergence	48.9	0.0	0.0	48.9
Mobile seul	583.9	31.7	0.0	615.5
Fixe seul	35.3	5.8	0.0	41.1
Services informatiques & Intégration	3.5	0.0	0.0	3.5
Vente d'équipements	108.8	16.6	0.0	125.4
Services aux opérateurs	344.1	9.9	-3.3	350.7
Autres revenus	67.2	2.4	-8.2	61.3
Revenus	1,191.6	66.2	-11.5	1,246.4
Coûts directs	-541.9	-37.0	11.5	-567.3
Charges de personnel	-121.3	-9.6	0.0	-131.0
Coûts indirects	-241.2	-11.1	0.0	-252.3
EBITDA ajusté	287.2	8.5	0.0	295.8
EBITDA présenté	297.1	8.5	0.0	305.6

14. Procédures des commissaires aux comptes

La société KPMG Bedrijfsrevisoren/Reviseurs d'Entreprises, représentée par Jos Briers, a confirmé que les travaux d'audit, qui sont terminés quant au fond, n'ont pas révélé, dans les informations comptables comprises dans le communiqué annuel d'inexactitude significative.

15. Glossaire

KPI financiers

Revenus

Chiffre d'affaires par offre	Propose une ventilation du chiffre d'affaires du Groupe entre les services convergents, les services mobiles, les services fixes, les services d'intégration et des technologies de l'information, les ventes en gros, les ventes d'équipements et autres revenus.
Services facturés aux clients	Regroupement des revenus provenant des services convergents, des services mobiles, des services fixes, des services d'intégration et des technologies de l'information.
Services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et entrants.
Services mobiles	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et vente d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
Services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéo-conférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la prestation de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles : les revenus entrants, le roaming des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique et MVNO, et pour (ii) les services « carriers » fixes.
Vente d'équipement	Les revenus de toutes les ventes d'équipement fixe et mobile, à l'exclusion des (i) ventes d'équipement associées avec la prestation de services d'intégration et des technologies de l'information, et les (ii) ventes d'équipement aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils comprennent (i) les ventes d'équipement aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales, et (iv) les autres revenus divers.

Eléments du compte de résultat

EBITDA présenté / EBITDA ajusté	L'EBITDA présenté correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, avant effets liés aux prises de contrôle, avant reprise des réserves de conversion cumulées des entités liquidées, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations, et avant résultat des entités mises en équivalence. L'EBITDA ajusté (auparavant EBITDA retraité) correspond à l'EBITDA présenté ajusté des effets des principaux litiges, des charges spécifiques de personnel, de la revue du portefeuille de titres et d'activités, des coûts de restructuration et, le cas échéant, d'autres éléments spécifiques.
---------------------------------	---

Eléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	EBITDA ajusté moins le CAPEX.
CAPEX	Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location-financement.
licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
variation du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients bruts, plus la variation des dettes de fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement compensée par les éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, les éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

Endettement financier net

Endettement financier net	L'endettement financier net tel que défini et utilisé par Orange ne prend pas en compte les activités d'Orange Bank, pour lesquelles ce concept n'est pas pertinent. Il comprend (a) les passifs financiers hors dettes d'exploitation (convertis au taux de clôture de fin d'année) y compris les instruments dérivés (actifs et passifs), déduction faite (b) des liquidités versées, des disponibilités, des quasi-disponibilités et des placements à la juste valeur. Les instruments financiers qualifiés de couverture de flux de trésorerie et de couverture d'investissements nets, inclus dans l'endettement financier net, sont constitués pour couvrir, entre autres, des éléments qui ne le sont pas (flux de trésorerie futurs, actifs nets en devises étrangères). Les effets des couvertures de ces éléments sont comptabilisés en capitaux propres. En conséquence, les "éléments de capitaux propres relatifs aux instruments de couvertures en vie" sont ajoutés à l'endettement financier brut pour neutraliser cette différence temporelle.
---------------------------	---

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors vente d'équipement) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes au début et à la fin du mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.

Mobile

base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et internet partout (hors MVNO). Depuis le premier trimestre 2018, les clients des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ne sont plus comptabilisés dans les bases clients. Les données de 2016 et 2017 ont été retraitées en conséquence.
abonnement	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Echange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C
clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobile seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobile seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est exprimé en chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes opérées par ORANGE. Depuis le premier trimestre 2018, les clients des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ne sont plus comptabilisés dans les bases clients. Les données de 2016 et 2017 ont été retraitées en conséquence.
clients convergents B2C haut débit	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO).
clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services haut débit fixe seul (xDSL, FTTH, fixe-4G (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant : a) le chiffre d'affaires des services haut débit fixe seul des consommateurs au cours des trois derniers mois, par b) la moyenne pondérée du nombre d'accès sur la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est exprimé en chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas changé depuis le 31 décembre 2017 et englobe Orange Belgium S.A. (100%), Orange Communications Luxembourg S.A. (100%), Smart Services Network S.A. (100%), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence - 28,16%), Walcom S.A. (100%), Walcom Business solutions S.A. (100%), Walcom Liège S.A. (100%), A3COM S.A. (100%) et A&S Partners S.A. (100%).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter précisément les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, nous fournissons des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers, ainsi que des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Notre réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Plus d'informations sur corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez-nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs

Ana Castaño Lopez +32 468 46 95 31

Eric Chang +32 495 55 98 17

ir@orange.be

Contact presse

Annelore Marynissen – annelore.marynissen@orange.com +32 479 01 60 58

Isabelle Vanden Eede (FR) – isabelle.vandeneede@orange.com +32 474 77 77 28

press@orange.be